

Quelques indices de la progression des doctrines fascistes et d'extrême droite en Belgique



Gang des Vieux en Colère
de l'Entre-Sambre-et-Meuse

22 février 2026

PRÉAMBULE

Le Gang des Vieux en Colère de l'Entre-Sambre-et-Meuse vous propose cette petite brochure reliée à la main¹. Elle symbolise la patience et l'attention nécessaires au tissage de liens contre l'avancée de l'extrême droite et du fascisme. Elle se veut un outil permettant de comprendre les mécanismes dangereux qui se mettent en place ici et ailleurs. De comprendre et de résister.

La planète et tous les êtres vivants qui l'habitent ploient sous les coups de boutoir des politiques ultralibérales qui mènent à la guerre de tous contre tous et détruisent les milieux de vie. Nous ne voulons pas de ces politiques, ni pour nous et surtout pas pour nos enfants, nos petits-enfants et tous les enfants des autres.

Nous sommes vieilles et vieux et nous avons donc une longue vie qui nous a permis de côtoyer les Résistant.es et les personnes qui avaient connu les fascismes, les grandes guerres et les génocides. En même temps nous sommes témoins des nouveaux fascismes et des nouveaux génocides et écocides qui sont perpétrés sous nos yeux et nous font craindre le pire pour les générations futures.

Toutefois nous ne sommes pas résignés. Nous nous inscrivons dans le large mouvement d'opposition au fascisme qui s'organise partout dans le monde. Bel exemple de cette résistance collective : la contre surveillance organisée par la société civile dans les villes jumelles de Minneapolis-Saint-Paul aux Etats-Unis pour contrer l'ICE, la police meurtrière de Trump, qui s'attaque aux migrants et qui a assassiné la jeune mère de famille Renee Nicole Good² le 7 janvier 2026 et Alex Pretti deux semaines plus tard.

Notre résistance à nous passe d'abord par l'étude de ce que cherchent à imposer à l'ensemble de la population les irresponsables qui nous gouvernent. Elle se prolongera par des interventions concrètes dans le domaine de l'éducation populaire. Le terme

¹ La brochure en papier sera assemblée grâce à la technique de reliure japonaise dans un atelier collectif

² <https://lundi.am/Les-reseaux-d-intervention-rapide-dans-la-region-de-Minneapolis-Saint-Paul>

« *irresponsables* » est utilisé en référence au livre de Johann Chapoutot³ qui analyse les politiques ultralibérales ayant placé Hitler au pouvoir en janvier 1933.

En repérant les propositions de lois que notre gouvernement fédéral essaye de faire aboutir, on peut déterminer les axes de son projet politique. On peut alors en s'adressant à celles et ceux qui veulent arrêter cette marche vers l'inéluctable, participer à faire converger les idées et des luttes capables de construire un front suffisamment solide avec les syndicats, les associations, les organisations et certains partis de gauche. Personne ne peut plus rester isolé. Il est indispensable que les recherches, les idées de solidarité et de bienveillance convergent vers un commun désirable propice à la résistance.

Ce texte ne fait qu'effleurer les chantiers qui doivent encore être creusés car ils dépassent souvent nos compétences. Il en est ainsi des questions économiques complexes où l'on est en droit de se demander pourquoi le capitalisme penche maintenant vers l'ultralibéralisme et le fascisme, pourquoi des politiques de paupérisation qui freinent la consommation sont mises en place alors que cela semble contre intuitif ? De nombreuses questions se posent et doivent être réfléchies en commun. Ainsi, peut-on déjà parler d'état d'exception pour la Belgique quand une ministre ne respecte pas les décisions de justice, quand des projets gouvernementaux veulent instaurer des mesures contraires aux droits humains les plus fondamentaux contre certaines parties de la population ou dans certaines zones du territoire ?

Quel est le rôle des médias sociaux et mainstream dans la propagation des idées masculinistes, racistes ou de mépris social ? Pourquoi en Belgique, la question du colonialisme n'a jamais été abordée de front alors qu'il est indispensable de la démonter pierre par pierre pour s'opposer maintenant au racisme et à la politique antimigration qui gangrènent les dirigeants, l'appareil d'État répressif et déteint sur la population trompée par des discours de haine. Comment enfin éviter la militarisation, le développement des armements qui mènent aux guerres ?

Certaines notions comme le solidarisme, le technofascisme, le validisme⁴, le masculinisme, et bien d'autres, méritent d'être expliquées et de faire encore l'objet de recherches et de

³ Johann Chapoutot, Les irresponsables, Qui a porté Hitler au pouvoir ? nrf Essais Gallimard, 2025.

⁴ Système de discriminations qui privilégie les personnes dites valides.

discussions, c'est pourquoi cette brochure n'est qu'un début. C'est pourquoi les débats et les chantiers qui la poursuivront pourront renforcer sa pertinence.

PÉRIODE 2024-2025

Mais où trouver des indices d'un changement de régime politique au-delà de ce que nous ressentons comme un piège qui se referme sur le monde que nous connaissons ? Nous imaginions un monde meilleur pour nos enfants et nous assistons à la perpétration d'un génocide en Palestine, à des guerres multiples où les populations civiles meurent par millions en Ukraine, au Soudan et dans la région des Grands Lacs en RDC. Notamment. On assiste à la mise en place d'un scénario de guerre et de réarmement en Europe et à l'installation du fascisme dans certains pays. Il est difficile de caractériser l'époque dans laquelle on vit. C'est toujours ainsi. Le recul manque d'autant plus que les interactions sont mouvantes et complexes car pourries par les porteurs de fausses informations et de complots débilés. On peut pourtant rassembler les indices de la déconfiture du système en Belgique en examinant les projets de lois qui vont régir nos rapports économiques, sociaux et politiques. Ces propositions sont gravées dans le marbre du Moniteur et donc à l'abri des *fake news*. Elles sont aussi des traces historiques indélébiles auxquelles seront confrontés les acteurs actuels de la droitisation de l'État. Puissent-ils se rendre compte maintenant des erreurs qu'ils sont occupés à commettre et amorcer un changement de cap avant qu'il ne soit trop tard. En tout cas ce travail qui décrit le mouvement entrepris vers la fascisation en cours veut contribuer à convaincre ceux et celles qui votent pour eux de ne plus le faire.

Pour rassembler ces données, il a fallu consulter la rubrique « *projets et propositions de lois* » sur le site de la Chambre des Représentants depuis la fin de l'année 2024 (octobre) jusqu'à maintenant. Les projets ont ensuite été classés dans des rubriques se référant aux doctrines que se sont appropriés l'extrême droite, les fascismes historiques de l'entre-deux-guerres et l'ultradroite américaine. Pendant cette année de la législature 56, certains domaines appréciés des fascistes ont été amplement explorés par le gouvernement d'autres moins ou pas du tout. Afin de ne pas tomber dans la démesure, le travail est resté concentré sur la période qui commence en automne 2024 et se termine en novembre 2025.

Le texte ne s'aventure pas ici à qualifier le régime dans lequel nous vivons. Certains parlent de néofascisme, de fascisme tardif, de technofascisme, de fascisme fossile... Nous n'avons pas la réponse. Nous ne raisonnons pas par analogie. Certaines répétitions de l'Histoire sont troublantes mais notre époque présente des caractéristiques qui n'existaient pas au XXe siècle ne fût-ce que parce que le capitalisme est désormais universel et dominant, que nous vivons les dommages du réchauffement climatique et que la technologie permet des génocides à distance et un contrôle des populations jamais expérimentés auparavant.

RÔLE MOTEUR DE L'EXTRÊME DROITE ET DES GROUPES FASCISTES

Avant d'examiner le rôle des partis de gouvernement et des partis de droite dans la progression des idées fascistes, il faut d'abord souligner le rôle moteur des groupes d'extrême droite et fascistes. Grâce aux réseaux sociaux et à la presse, ceux-ci bénéficient de plus en plus de visibilité et doivent leur diffusion large aux soutiens de milliardaires d'extrême droite qui ne cachent pas leurs visées politiques. C'est vrai surtout en France mais nous sommes aussi inondés par leurs contenus et de nouveaux médias orientés à droite voient le jour en Belgique comme 21News, média en ligne financé par Bolloré et Lagardère dans lequel opère Louis Sarkozy (Libé 18 septembre 2025). Autres véhicules de l'extrême droite, les influenceurs et influenceuses ainsi que les think tanks fascistes comme celui financé par Orban (MCC Brussels).

Il faut se souvenir des 70 propositions du Vlaams Blok devenu Vlaams Belang en 2004, présentées en 1992 par Philip De Winter. Tous les partis avaient condamné ce plan et organisé le cordon sanitaire autour du mouvement d'extrême droite. Aujourd'hui, il est lamentable de constater que la plupart de ces propositions ont été concrétisées en loi par ces mêmes partis qui les condamnaient. Lire à ce sujet la chronique sur le site de la Ligue des Droits humains (<https://www.liguedh.be/wp-content/uploads/2024/12/4-Chronique-209.pdf>). Il est donc essentiel d'examiner ce qui est en projet aussi dans les tiroirs du Vlaams Belang. En 1995, ce parti avait recueilli 7,8 % des voix à la Chambre aujourd'hui, il en a obtenu 13,77 et 22,66 au Parlement flamand. Au Parlement européen il a plus d'un million de voix en 2024. Son président, Tom Van Grieken, est l'homme politique belge le plus populaire sur Facebook.

Pourtant cela ne semble pas suffire et le Vlaams Belang continue son sale travail malheureusement soutenu par une partie du gouvernement De Wever.

Constats

RELEVÉ DES PROPOSITIONS ET PROJETS DE LOIS DU GOUVERNEMENT DE WEVER ET DES SUPPLÉTIFS DU VLAAMS BELANG

1. L'ultralibéralisme économique, le démantèlement de l'État social et la dérégulation des protections environnementales et sociales

Sont relevés ici des projets et propositions de lois inquiétants en regard des droits fondamentaux

A) Économies budgétaires réalisées sur le dos des plus pauvres

L'examen des propositions de lois consacrées à la doctrine libérale du gouvernement De Wever fait apparaître beaucoup de ressemblances avec l'ultralibéralisme. Les propositions s'attaquent aux plus démunis et épargnent les détenteurs du capital comme si le gouvernement avait dressé une liste de la misère et s'échinait à la rendre encore plus insupportable. Ne sont pas reprises ici les mesures racistes qui font l'objet d'un chapitre particulier.

Dans une proposition de résolution présentée par la NV-A en décembre 2024 sont condensés tous les griefs reprochés par ce parti à l'encontre des personnes qui ont besoin d'une aide sociale pour survivre. Ce sont non seulement les bénéficiaires qui sont accusés de fraude mais aussi les organismes qui leur octroient aide et assistance. La NV-A dénonce le laxisme des CPAS : « *Il règne au sein de plusieurs CPAS bruxellois une culture favorisant les abus de l'aide octroyée par les CPAS, qui s'accompagne souvent de pratiques clientélistes impliquant des responsables politiques locaux. Les CPAS bruxellois mènent une politique laxiste, parfois soutenue par des responsables politiques locaux, ce qui crée non seulement un appel d'air mais accentue aussi le risque de fraude au domicile.* » peut-on lire dans les développements de la proposition de loi du 10 décembre 2024.

Cette conception reprise par le gouvernement dans son entier va se décliner à de multiples reprises contre les plus démunis.

Elle répondait à une proposition de résolution du Vlaams Belang de novembre qui exigeait d'« *organiser un audit complet des 19 CPAS bruxellois et du SPP Intégration sociale* ».

Les chômeurs ne sont pas épargnés non plus. Ils verront leurs allocations limitées dans le temps (24 mois maximum) et seront de faits obligés de se rendre dans les CPAS pour obtenir le RIS (revenu d'intégration sociale). Les malades de longue durée, les handicapés auront droit à des emplois d'intégration bidon. Le ministre Vooruit de la santé Franck Vandenbroucke a déposé un nouveau plan pour « *permettre un retour au travail progressif, selon leurs compétences avec un renforcement des contrôles, tant sur les malades que sur les médecins, pour éviter les certificats ou les prolongations de complaisance* ». (RTBF 13 septembre 2025)

Les bénéficiaires de l'intervention majorée vont être plus contrôlés car ils sont trop nombreux pour le MR (2.290.241 personnes soit près de 20 %) alors qu'il n'y a « que » 2.150.000 personnes (18,3%) exposées au risque de pauvreté (vivant avec moins de 1450 euros pour les isolés et 3000 euros par mois pour une famille avec deux enfants). On irait même vers les 3 millions de BIM soit le quart de la population. Le MR y voit, ce que son idéologie le pousse à voir c'est-à-dire un abus social. La solution pour lui ce n'est pas de faire en sorte qu'il y ait moins de pauvres mais plutôt d'augmenter les contrôles de ces pauvres en vérifiant où ils habitent et quels sont leurs moyens de locomotion. Une scandaleuse émission de RTL TVI est venue soutenir ce projet.

Autres cibles les pensionné.es stigmatisé.es dans le plan d'économie de Jan Jambon de la NV-A. Mais aussi les marginaux, qualifiés comme tels par le ministre Quintin alors qu'il s'agit de personnes victimes du mal-logement, du sans-abrisme et du refus de régularisation de séjour. Quintin veut permettre aux bourgmestres de les enfermer et Van Bossuyt diminue les budgets alloués aux centres d'hébergement dans le cadre du Plan Grand Froid.



1. Proposition de loi modifiant l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage, afin de limiter le droit aux allocations de chômage dans le temps (2 ans). 16 octobre 2024 Open VLD, DOC 56 0394
2. Proposition de résolution visant à organiser un audit complet des 19 CPAS bruxellois et du SPP Intégration sociale. Vlaams Belang 27 novembre 2024, DOC 56 0537
3. Proposition de résolution concernant la lutte contre la fraude sociale en matière d'intégration et d'aide sociales et demandant la réalisation par la Cour des comptes et l'Audit fédéral interne d'un audit sur le service d'inspection du SPP Intégration sociale. 10 décembre 2024 NV-A
4. Proposition de loi modifiant l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage, afin de limiter la durée du droit aux allocations de chômage à 24 mois. 21 janvier 2025 Bouchez MR, DOC 56 0675
5. Proposition de loi instaurant un régime d'emplois d'intégration professionnelle. 18 février 025 N-VA, DOC 56 0729

6. Proposition de loi organisant la mise à disposition du personnel pour motif d'emploi convenable ou de développement personnel. 18 février 2025 N-VA, DOC 56 0727
 7. Plan d'économie sur les pensions du ministre Jan Jambon N-VA 26 mars 2025
- B) Privatisation des services publics

L'État veut se désengager des entreprises publiques comme bpost et Proximus. L'Open VLD -qui n'est pas au gouvernement- a déposé une proposition en ce sens en février 2025. Elle vise à réduire la participation de l'État. Même but poursuivi par la NV-A en mars 2025.

Cette privatisation passe aussi par des projets de transformations des relations de travail qui doivent devenir contractuelles dans la SNCB selon une proposition de la NV-A de mars 2025. L'Open VLD surenchérit en proposant une loi qui va mettre fin aux recrutements statutaires à la SNCB et chez Infrabel. Nous sommes en octobre de la même année.

D Documents

1. Proposition de loi modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques afin de réduire la participation de l'État dans les entreprises publiques autonomes cotées en bourse bpost et Proximus. 25 février 2025 Open VLD, DOC 56 0754
2. Proposition de loi modifiant la loi du 21 mars 1991 relative à la réforme de certaines entreprises publiques économiques en ce qui concerne la réduction de la participation publique dans la SNCB. 27 mars 2025 N-VA, DOC 56 0825
3. Proposition de loi relative au travail contractuel dans le secteur ferroviaire. 27 mars 2025 N-VA, DOC 56 0824
4. Proposition de loi modifiant la loi du 23 juillet 1926 relative à la SNCB et au personnel des Chemins de fer belges en ce qui concerne la majorité requise pour les décisions de la Commission paritaire nationale. 27 mars 2025 N-VA, DOC 56 0823
5. Proposition de loi modifiant diverses dispositions en vue de mettre fin aux recrutements statutaires à la SNCB et chez Infrabel. Open VLD 6 octobre 2025, DOC 56 1086/001

C) Dérégulation

Les protections sociales notamment relatives à la durée du travail veulent être mises à mal par la NV- A dans une proposition de loi du mois de mars 2025.

D Document

Proposition de loi modifiant, en ce qui concerne l'extension des heures d'ouverture, la loi du 10 novembre 2006 relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services. 26 mars 2025 N-VA, DOC 56 0818

2. L'état d'exception, atteintes à la séparation des pouvoirs, renforcement de l'exécutif de la police et militarisation de la société

La Belgique ne présente pas les caractéristiques d'un état d'exception même si par temps de crise comme le covid, les pouvoirs de l'exécutif ont été renforcés. Dans certaines zones (frontières, centres fermés, prisons, certains quartiers) des droits fondamentaux sont suspendus pour les personnes les plus démunies et particulièrement pour les réfugiés, les sans-papiers, les sans-abris, les prisonniers. La numérisation de la société entraîne aussi la difficulté d'accès aux droits sociaux et politiques pour les personnes âgées ou porteuses d'un handicap.

A) Militarisation

Le Ministre Franken mène la Belgique dans un processus de militarisation et s'est engagé devant l'OTAN à une augmentation du budget de la défense à 5 % du PIB.

Sa dernière lettre aux jeunes de 17 ans en est la dernière expression. Elle était en préparation depuis le mois de juin 2025 et a nécessité une dérogation pour l'accès aux données personnelles des jeunes.

Selon le Plan du ministre de la Défense, il faudra un minimum de 14.800 militaires du cadre actif durant la législature, 5.600 réservistes et 4.800 civils. Pour 2029, Franken veut 34.700 effectifs.

Cette militarisation est aussi accompagnée d'une volonté d'amadouer les jeunes à travers des activités ludiques comme l'exprime la proposition de résolution du CD&V concernant *« le recours aux e-sports, aux jeux vidéo et au streaming en direct comme approche innovante en matière de communication et de recrutement à la Défense »*.

Mais le Vlaams Belang veut aller encore plus loin et préconise un service communautaire généralisé et obligatoire. Il trouve Franken trop mou.

Pour le Belang, un service obligatoire est nécessaire car selon lui, le volontariat ne suffira pas.

« L'afflux sera dès lors nettement plus important qu'en cas de service volontaire, ce qui encouragera en outre beaucoup plus de jeunes à opter pour une carrière de militaire ou de réserviste. La présente proposition contribuera à renforcer structurellement notre cadre de réserve et à nous rapprocher de l'ambition du ministre d'atteindre la barre de 40.000 hommes et 20.000 réservistes. »

Mais en plus de l'aspect quantitatif, le Vlaams Belang exprime tout haut l'idéologie qui sous-tend cet engagement des jeunes dans l'armée : *« Outre que le service communautaire*

obligatoire renforcera les effectifs de la Défense, il améliorera la résilience de la société. Les jeunes seront ainsi plus rapidement confrontés au sens des responsabilités, à la discipline, à l'effort physique et à la coopération au-delà des frontières sociales. Outre qu'il permettra d'acquérir des compétences essentielles, ce service communautaire jouera un rôle pédagogique et identitaire important. Le renforcement de la résistance physique et mentale permettra aux jeunes d'apprendre à mieux résister aux défis sociétaux, par exemple à la radicalisation, au repli sur soi, à l'isolement social et à la dépression. Il donnera un certain sens à la vie des jeunes. »

La militarisation ne concerne pas seulement une augmentation du contingent, une modification des mentalités mais aussi un encouragement à la production d'armes. Une proposition conjointe NV-A Vlaams Belang a été déposée dans ce sens le 11 mars 2025. Une entente claire entre les deux partis qui n'a pas eu d'équivalent sauf erreur avec d'autres composantes du gouvernement pendant la période étudiée.



1. Proposition de loi relative à l'engagement de la Défense dans le cadre de missions de maintien de l'ordre public et de sécurisation. 24 octobre 2024 N-VA, DOC 56 0447
2. Proposition de résolution visant à supprimer les obstacles rencontrés en Belgique par l'industrie de la défense et l'innovation en matière de défense. 11 mars 2025 Proposition conjointe N-VA Vlaams Belang, DOC 56 0780
3. Proposition envoi lettre aux jeunes par accès au fichier des personnes pour la Défense 26 juin 2025 N-VA, DOC56 0949
4. Proposition de résolution concernant l'instauration d'un service communautaire généralisé et obligatoire 25 juillet 2025 Vlaams Belang, DOC 56 1005
5. Proposition d'autorisation de vente libre du spray au poivre. Armement population. 8 septembre 2025 Vlaams Belang, DOC 56 1031
6. Proposition de résolution concernant le recours aux e-sports, aux jeux vidéo et au streaming en direct comme approche innovante en matière de communication et de recrutement à la Défense. Koen Van den Heuvel (CD&V) 15 octobre 21 octobre 2025, DOC 56 1113

B) Intérieur : unification et assistance de la police par l'armée

En ce qui concerne les forces de police ici aussi le gouvernement veut un changement profond.

Déjà avant la constitution du gouvernement Arizona, la NV-A voulait engager les forces militaires dans des « missions de maintien de l'ordre public et de sécurisation » et avait déposé une proposition de loi pour le légaliser le 24 octobre 2024.

« Nous ne disposons pas encore d'une base légale claire et précise autorisant un véritable maintien de l'ordre militaire lors des opérations du type OVG. La législation actuelle ne

contient aucune disposition particulière qui confère des compétences de police administrative aux membres des forces armées déployés pour ce type d'opérations. Dans l'exercice de leur mission, les militaires ne sont pas habilités à effectuer des fouilles de sécurité, des contrôles d'identité ou des arrestations. »

Le Ministre Quintin a en projet le déploiement de militaires en rue pour faire face au trafic de drogue. Il est prévu dans le "plan grandes villes" de ce ministre MR (6 septembre 2025).

Par contre pas un projet, pas une proposition pour réduire le nombre de morts et de blessés causés par les interventions brutales de la police lors de poursuites de jeunes et d'enfants sur la voie publique, lors du maintien brutal de l'ordre dans les manifestations ou dans les commissariats. Aucune solution n'est recherchée à croire qu'aux yeux du gouvernement ce ne sont pas des phénomènes qu'il faut arrêter.



1. Proposition de loi relative à l'engagement de la Défense dans le cadre de missions de maintien de l'ordre public et de sécurisation déposée par M. Michaël Freilich NV-A, le 24 octobre 2024, DOC 0447
2. Proposition de loi créant une zone de police de Bruxelles-Capitale. 12 décembre 2024 Vlaams Belang, DOC 56 0588
3. Proposition de résolution relative à l'armement de la police pour la gestion négociée de l'espace public. 30 janvier 2025 Francken N-VA, DOC 56 0691
4. Proposition de loi modifiant la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, en ce qui concerne la création d'une zone de police Bruxelles-Capitale. 24 février N-VA, DOC 56 0746
5. Proposition de loi modifiant diverses dispositions en ce qui concerne la création d'une zone de police bruxelloise unique dotée d'une unité de commandement. 28 février 2025 CD&V Sammy Mahdi, DOC 56 0763

C) Justice : durcissement des sanctions pénales et administratives et détérioration du système carcéral

Le dispositif législatif regorge de lois répressives mais le gouvernement et le Vlaams Belang en veulent encore plus. Ils proposent donc d'ajouter des sanctions administratives communales (MR), de prolonger la mise à disposition des personnes condamnées lors de l'application des peines (Vlaams Belang), de résoudre la surpopulation carcérale et la scandaleuse vie dans les prisons belges en envoyant les prisonniers étrangers dans leur pays d'origine, (MR), et de rendre obligatoire la comparution immédiate dans certains cas (NV-A).

A la Chambre, le 18 juillet 2025, G.L. Bouchez (MR) refuse de voter le projet de loi d'urgence sur la surpopulation carcérale de la Ministre Annelies Verlinden (CD&V) car il veut étendre la capacité carcérale. Ceci alors que l'État belge a été condamné en juin 2025 par la Cour d'Appel de Mons en raison de la surpopulation à la prison de Mons à 2000 euros par jour et par prisonnier supplémentaire à partir de mars 2026.

D Documents

1. Proposition de loi modifiant la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales. 23 octobre 2024 Ducarme MR, DOC 56 0434
2. Proposition de loi modifiant le Code pénal, tendant à réprimer l'apologie du terrorisme en public et sur Internet. 11 décembre 2024 Ducarme, MR DOC 56 0586
3. Proposition de loi modifiant le Code pénal en vue d'étendre le champ d'application de la mise à la disposition du tribunal de l'application des peines et de prolonger la durée maximale de celle-ci. 5 février 2025 Vlaams Belang, DOC 56 0698
4. Proposition de loi modifiant le Code d'instruction criminelle en vue de réviser la procédure de comparution immédiate (procédure accélérée) sans l'accord de la personne arrêtée. 11 mars 2025 N-VA, DOC 56 0775

D) Séparation des pouvoirs

Le seul évènement marquant et combien grave est le refus de la Ministre Van Bossuyt d'exécuter les milliers de jugements la condamnant à des amendes pour le respect de la loi dans l'accueil des réfugiés.

Cette attaque flagrante contre la séparation des pouvoirs a été dénoncée par les plus hautes instances judiciaires : « *La Cour de cassation, le Collège des procureurs généraux et le Collège des cours et tribunaux ont exprimé, via un communiqué, une vive inquiétude face aux déclarations récentes d'Anneleen Van Bossuyt, ministre de l'Asile et de la Migration. Dans une interview parue le 27 septembre 2025 dans L'Echo, la ministre a affirmé son refus de se conformer aux décisions de justice condamnant l'État belge à verser des astreintes pour son manquement à accueillir des demandeurs d'asile* »

Pour le pouvoir judiciaire, ces propos remettent en cause les fondements mêmes de l'État de droit. « *Les décisions judiciaires sont contraignantes – même pour les ministres* », rappelle-t-il dans leur déclaration commune.

Il souligne qu'en démocratie, toutes les autorités publiques, y compris les ministres, sont tenues de respecter la loi et les jugements rendus sur cette base. À ce titre, le refus de se soumettre à une décision de justice constitue une atteinte directe à la séparation des pouvoirs. » (RTL info 1^{er} octobre 2025).

3. Le nationalisme, le colonialisme, le suprématisme blanc, le racisme, l'islamophobie et l'antisémitisme

A) Le nationalisme

Un nationalisme flamingant est porté par le Vlaams Belang et la N-VA. Ces deux partis veulent aussi un rapprochement avec les Pays-Bas dans le cadre d'une union au sein du Benelux alors que les Pays-Bas ont été dirigés par l'extrême droite du parti de Geert Wilders et que les votes des dernières élections ont placé l'extrême droite cumulée en tête même si le gouvernement devrait être formé par les sociaux-libéraux de Démocrates 66 menés par Rob Jetten.

Pour l'anecdote, le Vlaams Belang a déposé une proposition de révision du décret n°5 du 24 novembre 1830 portant exclusion perpétuelle de la famille d'Orange-Nassau de tout pouvoir en Belgique. Cette proposition rejoint le combat de Voorpost pour le Pays Thiois qui affirme que la Maison Orange-Nassau est la dynastie légitime qui doit régner sur la Grande-Néerlande. Celle-ci regrouperait la Flandre, les Pays-Bas et une partie du Nord de la France. Voorpost est le prolongement de l'ancien VMO paramilitaire interdit en 1983. Cela fait écho aux déclarations de Bart De Wever en faveur d'un rapprochement avec les Pays-Bas.



1. Proposition de révision du décret n° 5 du 24 novembre 1830 portant exclusion perpétuelle de la famille d'Orange-Nassau de tout pouvoir en Belgique (déclaration du pouvoir législatif DOC 56 0010/001) (déposée par Mme Barbara Pas Vlaams Belang) 19 décembre 2024
2. Proposition de révision du décret n° 3 du 18 novembre 1830 relatif à l'indépendance du peuple belge (II) (DOC 56 0010/001) (Barbara Pas et consorts) 19 décembre 2024

B) Politique raciste contre l'immigration

Les propositions et les projets contre l'immigration s'attaquent tant aux réfugiés et demandeurs d'asile qu'aux migrants installés en Belgique depuis longtemps et à ceux qui ont acquis la nationalité belge.

Vlaams Belang et NV-A visent au premier chef les demandeurs d'asile que le Belang souhaite renvoyer dans un pays tiers pendant la procédure d'asile. Selon cette proposition, toute la procédure se tiendrait dans des pays avec lesquels la Belgique devrait conclure des accords.

Van Bossuyt, la ministre NV-A est particulièrement acharnée, elle, à mener à bien des expulsions. Elle souhaite ainsi pouvoir enfermer à nouveau les familles avec enfants, pratique que la loi avait interdite. Mais elle veut aussi empêcher les étrangers d'entrer en Belgique et pour cela durcit les conditions du regroupement familial. Elle souhaite enfin réduire l'aide des CPAS à l'accueil des étrangers.

Il existe un réel travail parallèle des deux formations politiques qui transparaît à propos de la question très controversée des visites domiciliaires dans les lieux qui abritent des personnes que l'Office des Etrangers veut expulser. La chronologie qui suit est interpellante.

Le vendredi 11 juillet 2025, Myria, le Centre fédéral Migration a remis un avis très critique concernant l'avant-projet de loi de la Ministre Van Bossuyt visant à autoriser les visites domiciliaires. Le projet permet en effet aux fonctionnaires de police, accompagnés (ou non) par un fonctionnaire de l'Office des étrangers (OE), de pénétrer dans un logement privé considéré comme le logement effectif (même temporaire) d'au moins une personne, ou une famille, en séjour irrégulier et ce, sans le consentement des occupants, moyennant l'autorisation du juge d'instruction, au besoin en utilisant la contrainte, et ce de 5 h à 21h. https://www.myria.be/files/2025_MYRIA_Avis_avant-projet_de_loi_visites_domiciliaires.pdf

Le jeudi 17 juillet, le Vlaams Belang déposait une proposition de loi visant à... supprimer MYRIA. Une répartition des tâches entre les deux formations.

Le Vlaams Belang tire dans toutes les directions. Les cibles de ses propositions de lois sont diversifiées : les personnes désirant obtenir la nationalité belge, l'établissement d'étrangers dans certaines communes et les initiatives locales d'accueil.

Le MR dirige lui ses flèches vers les personnes de confession musulmane. Les propositions s'attaquent particulièrement aux femmes portant un voile avec un député MR très virulent aux commandes.



1. Proposition de loi modifiant le Code électoral en vue d'interdire le port de signes convictionnels ostensibles par les membres des bureaux électoraux. 24 octobre 2024 Ducarme MR, DOC 56 0429
2. Proposition de loi LIGNE ("Libertés Individuelles Garanties par la Neutralité de l'État") visant à assurer la neutralité et l'impartialité des agents des services publics de l'État fédéral et à interdire le port de signes convictionnels ostensibles dans l'exercice de leurs fonctions. 24 octobre 2024 Ducarme MR, DOC 56 0428
3. Proposition de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers en ce qui concerne l'instauration d'une politique d'asile externalisée. 8 novembre 2024 Vlaams Belang, DOC 56 0480
4. Proposition de loi modifiant la loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et d'autres catégories d'étrangers en vue de limiter l'accueil de certaines catégories de demandeurs d'asile. 14 novembre 2024 N-VA, DOC 56 0497
5. Proposition de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, en ce qui concerne le maintien de familles avec enfants mineurs en centre fermé en vue de leur retour. Annuler l'interdiction de mettre famille avec mineurs dans les centres 3 décembre 2024 N-VA, DOC 56 0562
6. Proposition de loi modifiant le Code de la nationalité belge en vue d'instaurer un examen de citoyenneté à présenter dans la langue ou dans l'une des langues de la région linguistique de la résidence principale du candidat à l'acquisition de la nationalité belge. 9 décembre 2024 Vlaams Belang, DOC 56 0579
7. Proposition de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers en ce qui concerne l'établissement d'étrangers dans certaines villes et communes. 10 avril 2025 Vlaams Belang, DOC 56 0864
8. Projet de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers en ce qui concerne le traitement d'une demande ultérieure de protection internationale. 4 juin 2025 gouvernement, DOC 56 0912 Adopté
9. Restriction au regroupement familial Proposition 5 juin 2025 gouvernement, DOC 56 0913 Adopté
10. Proposition de réduction de l'aide aux CPAS pour accueil des étrangers Van Bossuyt ,N-VA gouvernement, DOC 56 0914 Adopté
11. Proposition de loi modifiant la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale en ce qui concerne la suppression des initiatives locales d'accueil (répartition)18 juin 2025 Vlaams Belang, DOC 56 0936
12. Proposition de loi modifiant le Code de la nationalité belge et la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers en ce qui concerne la déchéance de la nationalité belge et le retrait du droit de séjour des binationaux condamnés du chef d'infractions portant atteinte à la sécurité publique, de crimes contre l'humanité, de traite d'êtres humains, de faits de mœurs graves et de génocide. 30 juin 2025 N-VA, DOC 56 0959.
13. Proposition de loi abrogeant la loi du 17 août 2013 en vue de la suppression du Centre fédéral Migration (MYRIA). (Centre fédéral Migration) 17 juillet 2025 Vlaams Belang, DOC 56 0995

4. Répression des mouvements sociaux

Les attaques sont dirigées à la fois contre les syndicats et contre le mouvement associatif et les groupes activistes.

Contre les syndicats on retrouve les velléités dans le chef du MR de leur imposer la personnalité juridique, chose que le mouvement syndical a refusé depuis le début de son existence pour éviter les saisies des caisses de grève. Le MR souhaite aussi leur retirer le paiement des allocations de chômage. Comme le Vlaams Belang d'ailleurs.

L'Open VLD propose, lui, de rendre les primes syndicales imposables.

Dans son ensemble le gouvernement s'attache à criminaliser et à traiter comme des terroristes ceux qui s'opposent à sa politique. Ce n'est pas nouveau. Le Vlaams Belang a déjà proposé d'étendre la liste des organisations terroristes aux Antifa, Black Lives Matter et Extension Rébellion. Le Ministre Quintin n'est pas en reste. Son avant-projet vise à interdire l'activité « *d'organisations radicales et extrémistes en Belgique* ». Il a été approuvé par le gouvernement le 25 juillet 2025.

Autre projet : empêcher les mouvements de grève en obligeant les grévistes à assurer un service minimum dans les chemins de fer notamment. Le MR se targue de protéger la liberté de travailler.

Documents, Attaques contre les syndicats

1. Proposition de loi modifiant diverses dispositions en vue de rendre les primes syndicales imposables. 16 octobre 2024 Open VLD, DOC 56 0391
2. Proposition de loi visant à conférer la personnalité juridique aux syndicats. 28 janvier 2025 Ducarme, Reuter MR, DOC 56 0686
3. Proposition de résolution visant à rendre le Comité de gestion de la Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage plus performant, plus inclusif et plus représentatif. 11 février 2025 Vlaams Belang, DOC 56 0710
4. Proposition de loi retrait du paiement des allocations de chômages aux syndicats Vincent Van Quickenborne et Alexia Bertrand, Open VLD, DOC 56 1044



1. Proposition de résolution visant à étendre la liste belge des organisations terroristes. (Antifa, Black Lives Matter, Extension Rébellion 25 novembre 2024 Vlaams Belang, DOC 56 0526
2. Proposition de résolution relative à l'armement de la police pour la gestion négociée de l'espace public. 30 janvier 2025 Francken N-VA, DOC 56 0691
3. Proposition de loi relative au droit d'action collective. 18 février 2025 N-VA, DOC 56 0732
4. Proposition de loi modifiant le Code d'instruction criminelle en vue de réviser la procédure de comparution immédiate (procédure accélérée) sans l'accord de la personne arrêtée. 11 mars 2025 N-VA, DOC 56 0775
5. Proposition de loi instaurant un service minimum en matière de transport ferroviaire de personnes en cas de grève. 8 avril 2025 Open VLD, DOC 56 0857.
6. Proposition de loi visant à définir la liberté de travailler. Ducarme et Bouchez 10 juin 2025 MR, DOC 56 0924
7. L'avant-projet de loi du ministre de l'Intérieur, Bernard Quintin (MR), interdisant l'activité d'organisations radicales et extrémistes en Belgique, approuvé par le gouvernement le 25 juillet 2025

5. Technofascisme

Le gouvernement poursuit le projet de numérisation de la société tout entière. La population va être obligée de se plier aux algorithmes pour avoir accès à des droits alors qu'elle est matraquée par ces mêmes algorithmes lors des élections. L'étendue de cette vague numérique a été révélée dans la lutte pour le maintien des guichets à Bruxelles puis en Wallonie (Voir la plateforme animée par Lire et Écrire). Un nouveau projet fédéral est déposé qui ne satisfait pas non plus l'accès à des guichets, un téléphone et des envois postaux pour les personnes qui n'ont pas ou ne veulent pas utiliser les canaux numériques.

La suppression des guichets et leur remplacement par des robots pose problème pour l'accès aux droits de même que l'installation de caméras partout dans l'espace public porte atteinte à la protection de la vie privée.

« Avec 111 caméras pour un peu moins de 11.000 habitants, Jurbise assume son statut de petite capitale wallonne de la vidéosurveillance. Une politique parfaitement sensée, insiste la bourgmestre empêchée, Jacqueline Galant. Les questions à son sujet ne manquent pas, pourtant. » (Le Soir du 11 novembre 2025)

Deux propositions de loi interpellent aussi. Elles concernent d'une part le traitement de données à caractère personnel lors de la participation à une concertation organisée sur la base de l'article 458ter du Code pénal et d'autre part l'intelligence artificielle.

Il s'agit d'insérer un nouvel article dans le code pénal pour mettre en œuvre le Règlement de l'Union européenne sur l'intelligence artificielle. Il est prévu notamment de pouvoir utiliser « *un système d'identification biométrique à distance en temps réel dans des espaces accessibles au public* » « *après une analyse de l'impact sur les droits fondamentaux.* »

« Toutefois, dans des cas d'urgence dûment justifiés, il est possible de commencer à utiliser ces systèmes sans enregistrement dans la base de données de l'UE, à condition que cet enregistrement soit effectué sans retard injustifié. »

L'urgence est un des prétextes utilisés par les Etats autoritaires pour justifier les pouvoirs d'exception. Elle sert à justifier ce qui est interdit par la loi et les conventions européennes.

Documents

1. Proposition de loi insérant un nouvel article dans le Code d'instruction criminelle afin de mettre en œuvre l'article 5, paragraphe 5, du Règlement (UE) 2024/1689 sur l'intelligence artificielle. 17 décembre 2024 Open VLD, DOC 56 0601
2. Proposition de loi relative au traitement de données à caractère personnel lors de la participation à une concertation organisée sur la base de l'article 458ter du Code pénal. 18 juin 2025 N-VA, DOC 56 0935

Ceci clôt le relevé des projets publiés au Moniteur belge dont il importe maintenant de savoir quelle est leur proximité avec les doctrines et pratiques d'extrême droite et fasciste.

CONFRONTATIONS DES CONSTATS AVEC LES IDÉOLOGIES ET POLITIQUES FASCISTES ET D'EXTRÊME DROITE

Ce qui est développé ci-dessous, ce ne sont pas uniquement les caractéristiques du fascisme tels que les ont définies par exemple Robert Paxton ou Umberto Eco⁵ mais aussi des thèmes récurrents dans les pratiques et les écrits des groupes d'extrême droite et fascistes présents et passés.

Ils sont donc examinés pour les confronter aux projets et propositions de lois relevés au chapitre précédent car ils semblent douteux en regard des principes d'égalité des droits et des dangers qu'ils présentent pour la démocratie.

Prenons-les point par point en commençant par ce qui se profile sur le plan économique comme base de l'Etat ultralibéral dont rêve le gouvernement De Wever.

1. L'ultralibéralisme économique, le démantèlement de l'Etat social et la dérégulation des protections environnementales et sociales

Bien que cela semble antinomique avec un Etat fort, une dictature, les fascistes historiques et l'ultradroite préconisent un libéralisme économique qui se revendique parfois des théories libertariennes. Ils veulent un démantèlement de l'Etat dans ses fonctions non régaliennes et renforcent donc uniquement l'armée, la police, les lois répressives. Dans certains cas pourtant ces fonctions sont aussi privatisées comme au Salvador où la prison devient une institution lucrative qui commerce avec l'extérieur et accueille contre dollars des prisonniers états-uniens notamment.

Rien de vraiment neuf car Mussolini le préconisait déjà en 1921 :

« ... Assez de l'Etat cheminot, de l'Etat postier, de l'Etat assureur. Assez de l'Etat faisant du commerce aux frais de tous les contribuables et pesant de tout son poids sur les finances épuisées. » B. Mussolini 8 novembre 1921⁶.

⁵ En 1995, Umberto Eco publiait un essai intitulé *Ur-Fascisme* dans lequel il relevait les éléments avant-coureurs du fascisme et relevait 14 caractéristiques du « fascisme éternel ». De même Robert Paxton, l'historien américain qui a étudié le gouvernement de Vichy en France a vu lui en 1998, cinq étapes dans l'avènement du fascisme.

⁶ cité par Alberto Toscano, *Fascisme tardif*, page 101

Ces conceptions se retrouvent aujourd'hui dans le projet de Trump aux Etats-Unis, copiées par ses admirateurs argentins, salvadoriens et autres émiratis. Elles avaient été élaborées avant l'élection du candidat républicain au sein de la *Heritage Foundation* sous le titre de *Project 2025* ou Projet de transition présidentielle. Trump s'applique à mettre en œuvre la plupart des mesures préconisées dans toutes leurs démesures et leurs crimes.

Ces positions extrémistes découlent des travaux de fascistes anglais comme Nick Land et états-uniens comme Curtis Garvin, Balaji Srinivasan, Peter Thiel, Marc Andreessen, et autres. Pour avoir vraiment peur, il faut lire l'excellent livre de Nastasia Hadjadji et Olivier Tesquet, *Apocalypse Nerds*, qui explique les différentes idéologies des techno-fascistes qui veulent remplacer les Etats par des sociétés commerciales où seuls les plus forts et les plus riches survivront (eugénisme), une espèce de paysage féodal néofasciste.

L'ultralibéralisme est un chantier important pour déterminer comment combattre l'avancée et l'installation des fascistes et néofascistes. Elles nécessitent de comprendre les concepts économiques du capitalisme, les relations entre le travail et le capital, le rôle de l'État.

2. Etat d'exception, atteintes à la séparation des pouvoirs, renforcement de l'exécutif, de la police et militarisation de la société

A) État d'exception

Un des principes de base de la démocratie parlementaire est la séparation des pouvoirs. Dans un Etat fasciste ce principe vole en éclat. L'exécutif s'arroe tous les leviers du pouvoir et ne respecte ni la loi ni la Constitution. Les décisions judiciaires restent lettres mortes et des tribunaux spéciaux sont installés où les droits de la défense sont une mascarade. Trump l'a bien compris : il annihile le pouvoir judiciaire qui peut bloquer ses décrets contraires à la Constitution en nommant des juges complices à la Cour Suprême.

Dans un Etat fasciste, le pouvoir exécutif domine les autres pouvoirs qui sont empêchés de fonctionner selon les règles constitutionnelles. Les libertés civiles sont suspendues. Le parlement ne se réunit plus et l'exécutif décide par la voie de décrets ou d'ordonnances. Le pouvoir judiciaire est mis à mal et des tribunaux d'exception sont installés. Les avocats sont mis au pas ou exécutés. Toutes les administrations et tous les pouvoirs intermédiaires

doivent faire allégeance au dictateur. La presse est muselée ou aux bottes. Les élections sont supprimées.

Aux Etats-Unis, Trump est occupé à mettre cet état d'exception en place en s'appuyant sur la « théorie de l'exécutif unitaire », une théorie qui a mené aux guerres en Afghanistan ou en Irak et aux tortures à Guantánamo. Selon cette théorie, le pouvoir exécutif est placé dans les mains d'une seule personne : le président. Celui-ci peut se passer du Congrès et ne pas respecter les décisions judiciaires. Trump y ajoute aussi la violation du droit international comme lorsqu'il enlève le président Maduro du Venezuela ou lorsqu'il promet d'annexer le Groenland.

B) Militarisation

Les armées ont joué un rôle essentiel pour l'installation de régimes fascistes. Les forces paramilitaires squadristes en Italie et les SS et SA en Allemagne ont régné par la terreur avant d'engager toutes les forces vives de leurs nations dans l'armée et la guerre. La glorification des forces guerrières viriles est un des thèmes récurrents que les nazis allemands et les fascistes italiens ont porté au paroxysme. En Belgique, cette sublimation des forces armées existait entre les deux guerres malgré la boucherie de 1914-1918. Elle s'est poursuivie pendant et après la Seconde Guerre surtout à travers la colonisation brutale du Congo.

Des groupes d'extrême droite comme le VMO s'entraînaient au tir pratique (practical shooting). A l'occasion ils s'attaquaient aux militants de gauche et aux personnes racisées et effectuaient des camps d'entraînements en Ardenne sous la conduite d'anciens militaires.⁷

⁷ W. De Bock, J. Cappelle, A. Maesschalk, L'extrême droite et l'État, EPO, 1981

C) Renforcement de la police et de l'arsenal punitif, détérioration du système carcéral

La police comme force armée intérieure a joué un rôle déterminant pendant le fascisme. Chez les nazis, les effectifs de la police furent renforcés par l'incorporation d'organisations paramilitaires nazies dans leurs rangs. Une police politique extrêmement dangereuse, la gestapo, décima les forces de gauche et organisa l'arrestation des citoyens juifs en vue de leur extermination. En France, la police de Vichy raflait les Juifs pour les enfermer notamment au Vel d'Hiv et les livrer aux nazis. Même chose en Belgique où la police anversoise aida les *feldgendarmes* à rafler les Juifs. Après une longue enquête, le gouvernement belge fut obligé de présenter ses excuses en 2007 après la publication du rapport intitulé la « Belgique docile ». Aux Etats-Unis, la police spéciale (*Immigration and Customs Enforcement* – ICE) envoyée par Trump et soutenue par l'armée, s'acharne sur les migrants et tue celles et ceux qui s'y opposent.

Le fonctionnement anticonstitutionnel des institutions étatiques, le recours à des mesures d'exception, le renforcement de l'armée et de la police sont autant d'indices qui doivent être explorés pour comprendre l'appareil qui est occupé à être installé pour détruire toutes les barrières de protection de la société contre l'arbitraire. La course vers la militarisation et la guerre sont particulièrement inquiétantes.

3. Le nationalisme, le colonialisme, le suprématisme blanc, le racisme et l'antisémitisme

Il est inquiétant de voir qu'une grande partie des projets dans les cartons gouvernementaux concerne la volonté de porter atteintes aux droits des migrants. Ce caractère discriminatoire renvoie à des doctrines dangereuses développées dans le passé et aux Etats-Unis notamment.

A) Le nationalisme

Le nationalisme vanté par tous les fascismes mène inéluctablement à la guerre et à l'impérialisme. Il découle de la volonté de construire une nation sans classes sociales et épurée de ses éléments étrangers sur un espace exclusif qui doit être de plus en plus étendu pour permettre l'épanouissement d'une soi-disant race supérieure à toutes les autres. Le nationalisme se traduit par un racisme exacerbé et une défense guerrière du "sol sacré de la patrie".

L'idéologie nationaliste construit un ennemi dont la nation doit se protéger. Cet ennemi varie en fonction des époques et des régimes. Il est généralement déshumanisé afin que sa mise à mort ne perturbe pas trop les exécutants. Généralement comparé à un envahisseur, l'ennemi doit être exterminé ou chassé pour que la nation survive. Le nationalisme débouche souvent sur le génocide.

B) Le colonialisme, le suprématisme blanc et le racisme

Le colonialisme a précédé le fascisme et le nazisme puis il en a été un axe central avec l'extension du *Lebensraum* allemand et les guerres coloniales en Afrique de Mussolini.

En Belgique, le colonialisme a été particulièrement violent mais les crimes commis restent largement méconnus du « grand public ». Le regret de la colonie taraude bien des groupes d'extrême droite qui veulent occulter les crimes commis au Congo. D'anciens coloniaux se sont retrouvés dans des cercles d'extrême droite. Le VMO et le Nouvel Europe Magazine les ont accueillis et ont ainsi soutenu l'apartheid en Afrique du Sud au sein de l'association Protea. Celle-ci a été dissoute dans les années 90 mais il existe encore des liens entre des extrémistes flamands et les Afrikaners, ceux que Trump et Musk considèrent comme des victimes et qu'ils accueillent à bras ouverts comme réfugiés aux Etats-Unis. Musk, on le sait, est né en Afrique du Sud.

Le colonialisme est basé sur le racisme qui justifie la possible extermination des peuples colonisés considérés comme inférieurs et susceptibles de disparaître pour faire de la place aux suprémacistes blancs. Mais l'extermination ne concerne pas que les étrangers au corps

social homogène, il s'attaque aussi aux plus fragiles de la nation dominante. Ainsi la doctrine eugéniste allemande a justifié l'extermination de 200 à 300.000 personnes jugées anormales ou déviantes. Les 80.000 victimes de la sinistre Aktion T4, principalement des adultes qualifiés de malades mentaux et de handicapés, ont été tuées médicalement par des médecins mais aussi gazées et abattues en masse. Environ 8.000 nourrissons jugés trop faibles ou malformés ont subi le même sort.

Le racisme qui était biologique est aussi devenu culturel. Les comportements différents des migrants sont jugés à l'aune d'une pensée prétendument universaliste et s'exprime par exemple en France dans la répression d'un tout aussi prétendu « séparatisme ». En Belgique, elle s'affirme dans l'islamophobie d'une partie du gouvernement qui veut interdire les signes convictionnels, particulièrement le voile. Toutefois, la dimension biologique reste importante avec le courant eugéniste des technofascistes.

Le racisme se révèle dans l'enfermement des jeunes racisés négativement et la ghettoïsation des familles dans les lieux où est estompée la protection relative des droits humains (frontières, quartiers défavorisés, prisons). Une idéologie antimigration a été théorisée avec le fantasme et l'escroquerie du « grand remplacement » (Renaud Camus et autres) y compris la remigration qui s'exprime à travers l'islamophobie et l'anti « wokisme », attaque déguisée contre les luttes intersectionnelles qui dénoncent les oppressions de classe, de race et de genre. Et même si la droite accuse à tort la gauche d'antisémitisme, celui-ci reste au cœur des groupes fascistes à travers le négationnisme cher à Le Pen et Faurisson.

L'antisémitisme n'est pas né avec le fascisme ou le nazisme. Les pogroms, la stigmatisation, la ghettoïsation, l'interdiction d'exercer une profession et l'extermination ou l'expulsion datent de plusieurs siècles. Il est impossible d'en retracer ici l'histoire qui concerne tous les Etats mais surtout les européens.

Après le judéocide par les nazis, des théories négationnistes ont vu le jour. Elles sont généralement accompagnées par des tentatives de nier la collaboration ou pour l'excuser. Des associations niant les crimes de collaboration et revendiquant l'amnistie pour les anciens collaborateurs ont vu le jour en Flandre. Les nationalistes flamands s'empareront de l'affaire Irma Laplasse, une agricultrice qui a dénoncé et causé la mort de sept résistants, pour se plaindre de la répression inique, selon eux, qui s'est abattue sur les collaborateurs au lendemain de la Seconde Guerre.

4.

Le racisme est sans conteste utilisé par le gouvernement pour inscrire dans la législation fédérale un corpus répressif qui ne serait pas accepté s'il visait la population non racisée : enfermement d'enfants et de personnes qui n'ont commis aucun délit, visites domiciliaires sans mandats, difficulté du regroupement familial, la liste est longue. Cette politique nous alerte sur les dérives fascistes qu'elle peut entraîner

La

destruction des forces antifascistes

Le fascisme historique et le nazisme ont porté leurs coups mortels contre les forces antifascistes, partis communiste et social-démocrate. En Italie, les milices fascistes ont semé la terreur, aidées par la police déjà en 1920. Le 10 juin 1924, les squadristi fascistes assassinaient Giacomo Matteotti, un député socialiste provoquant un immense tollé mais ce n'était qu'un meurtre parmi des milliers d'autres. En Allemagne immédiatement après l'incendie du Reichstag, le 28 février 1933, près de 4 000 membres du Parti communiste furent internés. Par la suite ce seront 650.000 opposants et résistants qui seront mis dans des camps.

Après la Seconde Guerre mondiale en Belgique, les groupes fascistes qui se sont reconstitués ont eux aussi porté leurs coups les plus durs sur les organisations de gauche. Voir par exemple l'action violente du VMO (Vlaamse Militanten Orde) constitué au lendemain de la Seconde Guerre.

De plus en plus de mesures répressives portent l'attention sur la volonté d'affaiblir les syndicats et les forces de gauche qui combattent le capitalisme et la destruction de la planète. Le gouvernement essaie de constituer un arsenal de contrôle des mouvements qui vont s'opposer à sa politique de misère, à la détérioration de l'environnement et aux guerres.

5. Le technofascisme

Pour une partie de l'extrême droite, le salut de l'humanité se trouve dans les technologies numériques ou autres (Musk et consorts). *« Ce que nous proposons d'appeler technofascisme n'est pas la simple adjonction de gadgets sur un vieux corpus autoritaire : c'est un nouveau régime d'action, modulaire, distribué, post-idéologique, où l'autorité s'administre comme un service et se déploie à l'ombre des institutions qu'elle aura préalablement affaiblies. Ici, la souveraineté n'est plus incarnée par un Etat, mais déléguée à des plateformes ou des réseaux contractuels organisés en Network States. »* (Hadjadi et Tesquet, p.18).

Le danger du technofascisme est nouveau. Il n'en est pas moins redoutable car il envisage une société où les décisions pourraient être détenues par des algorithmes. Il implique une destruction de la société telle que nous la connaissons et nous plonge dans un inconnu effrayant. Mais bien avant la réalisation de ces perspectives, il y a toutes les transformations déjà actuelles qui chamboulent nos manières de vivre collectives et solidaires au profit de détenteurs de capital et d'argent de plus en plus dominants. Les recherches dans ce domaine sont donc urgentes car nos gouvernants sont aveugles aux péripéties mortifères de la numérisation.

AUTRES THÈMES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET DE PROJETS DU GOUVERNEMENT

1. L'extractivisme ou fascisme fossile et le climato-scepticisme

Ce domaine n'a pas fait l'objet de propositions de lois au plan fédéral ce qui ne veut pas dire que tout va bien. L'accélération de la numérisation de la société implique un recours à toujours plus de processus extractivistes.

On a même lu que le président du MR souhaitait la réouverture des mines en Belgique dans une adresse à la presse dont il a le secret.

L'extrême droite veut de manière générale la suppression des règles environnementales et de transition écologique. Elle préconise l'extractivisme (pétrole, gaz de schiste, charbon) au mépris de son caractère écocidaire.

À cet égard rappelons-nous Trump signant des décrets contre l'environnement avec un rang de mineurs de fond derrière lui.

La Belgique grâce à son passé colonial au Congo est devenue une des plaques tournantes du capitalisme numérique notamment pour le coltan, l'un des minerais de sang qui arrivent à Ostende et à Anvers. Certaines sociétés belges très lucratives que le gouvernement protège contre des impôts justifiés sont des sociétés qui basent leurs profits sur la guerre en RDC, l'esclavage des creuseurs, le travail des enfants et les violences inouïes faites aux femmes. Certains parlent de fascisme fossile tant l'extractivisme est indissociable des crimes contre l'humanité qu'il engendre. Lire à cet égard Andreas Malm, Zetkin Collective Fascisme fossile, L'extrême droite, l'énergie, le climat.

2. Le solidarisme

Le solidarisme se retrouve surtout dans la volonté de casser les syndicats de travailleurs pour empêcher qu'ils ne fracturent la nation. Le mot de solidarisme n'est plus employé sauf par des groupes d'extrême droite comme Nation.

Certaines propositions de lois relatives à la répression des forces syndicales et de gauche les concernent. Cette idéologie rejette à la fois le marxisme et le capitalisme international, elle prend racine en Belgique dans le « *national-solidarisme* » initié par Joris Van Severen

fondateur du Verdinaso dans les années '30. Le Verdinaso était proche du NSADP allemand et du Parti fasciste italien. Depuis 1967, cette idéologie a des émules en Belgique et en France, notamment dans la Troisième Voie⁸ qui se revendiquent comme étant « ni de gauche ni de droite ».

Cette idéologie prétend englober les patrons et les ouvriers au sein d'une même nation en lutte contre le monde financier international. Cette conception issue du *fascisme* de Mussolini, a été théorisée en Belgique par Henri Deman qui fit allégeance aux nazis pendant l'occupation. Les solidaristes veulent une révolution nationale autoritaire et corporatiste fondée sur une alliance anticapitaliste. Comme les fascistes italiens, ils font une distinction entre les producteurs et les « parasites »⁹ et la solidarité est réservée aux membres d'une même nation à « ceux qui la méritent ». Dans cette optique, les solidaristes veulent la disparition des syndicats qui divisent la nation. Ils jettent le discrédit sur les personnes qui doivent recourir aux aides sociales.

3. Le masculinisme, le virilisme

Ici pas de propositions de lois qui stigmatisent en fonction du genre ou encouragent la violence patriarcale. Le gouvernement n'ose pas avancer à visage découvert. Par contre les conséquences de ses politiques sont catastrophiques pour les femmes. Des coupes dans les subsides peuvent également porter un coup aux associations qui luttent contre le masculinisme et le validisme ou en faveur des minorités de genre mais cela se fait alors à travers le vote de budgets.

Par ailleurs toutes les propositions de lois qui s'attaquent aux pauvres, s'attaquent d'abord aux femmes en ce que la précarité les empêche souvent de quitter un foyer toxique où elle et leurs enfants sont victimes des violences sexistes.

⁸[/fr.wikipedia.org/wiki/Solidarisme](https://fr.wikipedia.org/wiki/Solidarisme)

⁹ Lire à cet égard Zeev STERNHELL, Mario SZNAJDER et Maia ASHERI, Naissance de l'idéologie fasciste, Folio Gallimard, Paris, 1989.

Le fascisme et le nazisme ont porté aux nues la force virile et la réclusion des femmes dans leur rôle de reproductrices (Lebensborn). Cette tendance extrême qui existe dans le patriarcat n'a pas perdu de sa vigueur de nos jours à travers certaines idéologies plus actuelles telles que le masculinisme, le validisme. Dans nos sociétés perdure la culture du viol qui entraîne des féminicides et des traumatismes innombrables. L'extrême droite s'active particulièrement dans la lutte contre l'éducation sexuelle à l'école (anti Evras), s'attaque physiquement et moralement aux personnes LGBTQIA+, aux femmes qui veulent avorter ou utiliser des moyens contraceptifs.

La réflexion des féministes est heureusement à la hauteur des enjeux mortifères de la société patriarcale. Elle décrypte avec beaucoup d'intelligence ce qui dans le patriarcat encourage l'advenir du fascisme.

4 La bataille culturelle

Le gouvernement a pris le pli de s'attaquer au secteur culturel par le biais de la non-subsidiation. Un exemple récent est la politique du gouvernement flamand qui retire des subsides à certaines associations ou diminue leurs augmentations.

Le 13 novembre 2025, le cabinet Genez (Vooruit) du Gouvernement flamand a ainsi coupé les subsides de 12 associations et a plafonné les augmentations de subsides pour les organisations déjà reconnues à 3 %. Le budget total de 83 millions est réduit de 3,6 millions d'euros. Le saint-Nicolas alternatif Queen Nikkolah perd son subside également. Sont visés aussi Code Rouge, GetBasic, l'asbl qui publie De Wereld Morgen, qui perd 30.000 euros. Mêmes problèmes pour Cultureghem, EVA bxl et Cinemaximiliaan. Un des buts avoués est de satisfaire au « plan de déradicalisation » selon Bruzz.

Historiquement, le domaine de la culture a été largement envahi par les forces de droite. Les interdictions des journaux de gauche, le soutien au futurisme et à la vitesse comme acmé du progrès capitaliste en Italie ; les attaques contre « l'art dégénéré », les autodafés, la propagande de masse, la sublimation du sport (JO de Berlin) en Allemagne. Etc.

Après la guerre, les néofascistes ont très vite compris l'importance de la bataille sur le plan des idées où ils étaient devenus inaudibles en raison de leur collaboration avec l'occupant

nazi (voir par exemple la Nouvelle droite en France qui restait cantonnée dans la marginalité). Ce n'est plus le cas aujourd'hui avec les réseaux sociaux et les influenceurs et influenceuses. La presse *mainstream* est elle aussi passée en grande partie aux mains de milliardaires d'extrême droite style Bollorée ou Stérin et a trouvé des clowns pour diffuser leurs discours de haine.

Aux Etats-Unis, on voit la hargne de Trump contre les universités et la culture qui s'oppose à lui dans tous les domaines. Son influence n'a cessé de croître grâce à la télévision débilite et aux influenceurs fascistes et évangéliques. En Belgique, la droite libérale ne ménage pas ses attaques contre le service public d'information pour encourager des médias privés plus proches de ses idées.

L'enjeu de la bataille des idées sera décisif. Il se mènera tant dans le monde académique que culturel mais aussi dans les apports de réflexion et de création de toutes celles et tous ceux qui s'exprimeront dans les collectifs de réflexion militante et artistique avec tous les mondes croisés de l'art et de la défense du vivant.

Bibliographie

- Johann Chapoutot, Les irresponsables, Qui a porté Hitler au pouvoir ? nrf Essais Gallimard, 2025.
- Angela Davis, Silvia Federici, Patricia Hill Collins, L'effondrement de la démocratie, Essais de résistance, éditions divergences, 2025.
- Daniel Guérin, Sur le fascisme I. La peste brune, François Maspero 1965
- Nastasia Hadjadj et Olivier Tesquet, Apocalypse Nerds, Comment les techno-fascistes ont pris le pouvoir, éditions divergences, 2025.
- Hugues Jallon, Le temps des salauds, comment le fascisme devient réel, éditions divergences, 2025.
- Furio Jesi, Culture de droite, 2011, 2021, La Tempête, Bordeaux
- Fabien Lebrun, Barbarie numérique, une autre histoire du monde connecté, L'échappée, 2024.
- Nicolas Lewis, Laura Nsengiyumva, Véronique Cette-Galuka, Patrice Lumumba et autres, Traces et tensions en terrain colonial : Bruxelles et la colonisation belge du Congo Broché – Illustré, 7 avril 2023.
- Ugo Palheta, La Nouvelle Internationale fasciste, Textuel, Petite encyclopédie critique, 2022.
- Pierre Plotu et Maxime Marc, POP fascisme, Comment l'extrême droite a gagné la bataille culturelle sur internet, éditions divergences, 2024.
- Nathalie Quintanne, Soixante-dix fantômes (choses vues), La Fabrique éditions, 2025.
- Antonio Scurati, M L'enfant du siècle, Poche. (4 tomes)
- Alberto Toscano, Fascisme tardif, généalogie des extrêmes droites contemporaines, éditions La Tempête, 2023-2024.
- Félix Tréguer, Technopolice, La surveillance policière à l'ère de l'intelligence artificielle, éditions divergences, 2024.
- Zetkin Collectif, Fascisme fossile, L'extrême droite, l'énergie, le climat, La fabrique éditions, 2020.

Table des matières

PRÉAMBULE 2

PÉRIODE 2024-2025 4

RÔLE MOTEUR DE L’EXTRÊME DROITE ET DES GROUPES FASCISTES 5

CONSTATS

RELEVÉ DES PROPOSITIONS ET PROJETS DE LOISDU GOUVERNEMENT
DE WEVERET DES SUPPLÉTIFS DU VLAAMS BELANG 6

- 1. L’ultralibéralisme économique, le démantèlement de l’État social
et la dérégulation des protections environnementales et sociales .. 6
 - A) Économies budgétaires réalisées sur le dos des plus pauvres 7
 - B) Privatisation des services publics 9
 - C) Dérégulation 9
- 2. L’état d’exception, atteintes à la séparation
des pouvoirs, renforcement de l’exécutif de la police et
militarisation de la société 9
 - A) Militarisation 9
 - B) Intérieur : unification et assistance de la police par l’armée 10
 - C) Justice : durcissement des sanctions pénales et
administratives et détérioration du système carcéral 11
 - D) Séparation des pouvoirs 12
- 3. Le nationalisme, le colonialisme, le suprématisme blanc,
le racisme, l’islamophobie et l’antisémitisme13
 - A) Le nationalisme 13
 - B) Politique raciste contre l’immigration 14
- 4. Répression des mouvements sociaux 16
- 5. Technofascisme 78

CONFRONTATIONS DES CONSTATS AVECLES IDÉOLOGIES ET
POLITIQUES FASCISTES ET D’EXTRÊME-DROITE 19

- 1. L’ultralibéralisme économique, le démantèlement
de l’État social et la dérégulation des protections
environnementales et sociales 19
- 2. État d’exception, atteintes à la séparation des pouvoirs,
renforcement de l’exécutif, de la police et militarisation
de la société..... 20
 - A) État d’exception 20
 - B) Militarisation 21
 - C) Renforcement de la police et de l’arsenal punitif,
détérioration du système carcéral 22

3. Le nationalisme, le colonialisme, le suprématisme blanc, le racisme et l'antisémitisme	23
A) Le nationalisme	23
B) Le colonialisme, le suprématisme blanc et le racisme	23
4. La destruction des forces antifascistes	25
5. Le technofascisme	26

AUTRES THÈMES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET DE PROJETS

DU GOUVERNEMENT	27
1. L'extractivisme ou fascisme fossile et le climato-scepticisme	27
2. Le solidarisme	27
3. Le masculinisme, le virilisme.....	28
4. La bataille culturelle	29
Bibliographie	31